

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 2 décembre 2025

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 24

Nombre de représentés : 05

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 05

Nombre de votants : 30

OBJET

Affaire n° 2025-186

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
EN FONCTIONNEMENT À
L'ASSOCIATION DES ANCIENS
COMBATTANTS DE LA RÉUNION –
UNC 974 – SECTION DU PORT ET
DE LA POSSESSION
ANNÉE 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi 2 décembre, le conseil municipal du Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Claudette Clain Maillot, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa et Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe par Mme Honorine Lavielle, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe par Mme Aurélie Testan, M. Jean-Paul Babef par M. Alain Iafar, Mme Brigitte Cadet par Mme Véronique Bassonville et Mme Garicia Latra Abélard par Mme Barbara Saminadin.

Arrivée(s) en cours de séance : MM. Jean-Claude Adois et Didier Amachalla à 17 h 15 (affaire n° 2025-182).

Départ(s) en cours de séance : M. Olivier Hoarau de 17 h 11 à 17 h 15 (affaire n° 2025-181) et de 17 h 34 à 17 h 39 (affaires n° 2025-186 à 2025-190) et Mme Barbara Saminadin de 18 h 22 à 18 h 27 (affaire n° 2025-203).

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 24 novembre 2025.

- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 3 décembre 2025.

.....
.....

Absents : M. Fayzal Ahmed Vali, M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

LE MAIRE



Affaire n° 2025-186

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN FONCTIONNEMENT
À L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE LA RÉUNION –
UNC 974 – SECTION DU PORT ET DE LA POSSESSION
ANNÉE 2025**

M. Olivier Hoarau a quitté la salle de 17 h 34 à 17 h 39, le temps de l'examen de l'affaire par l'assemblée délibérante.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations n° 2024-165 à 177, du 3 décembre 2024 portant sur une avance de subvention en fonctionnement aux associations et établissements publics ;

Vu les délibérations n° 2025-023 à 031 du 4 mars 2025 portant sur l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations et à l'établissement public au titre de l'année 2025 ;

Vu les délibérations n° 2025-045 à 048 du 1^{er} avril 2025 portant sur l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations au titre de l'année 2025 ;

Vu les délibérations n° 2025-061 à 064 du 6 mai 2025 portant sur l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2025 ;

Vu la délibération n° 2025-083 à 085 du 3 juin 2025 portant sur l'attribution de subventions aux associations dans le cadre de la programmation 2025 du Contrat de Ville ;

Vu les délibérations n° 2025-112 à 119 du 5 août 2025 portant sur l'attribution de subventions en fonctionnement et en investissement aux associations et aux établissements publics au titre de l'année 2025 ;

Vu les délibérations n° 2025-156 à 160 du 7 octobre 2025 portant sur l'attribution de subventions en fonctionnement et en investissement aux associations au titre de l'année 2025 ;

Vu la délibération n° 2025-170 du 4 novembre 2025 portant sur l'attribution de subventions en fonctionnement aux associations dans le cadre de la programmation financière de la Cité éducative du Port ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant les orientations sectorielles définies par la Ville dans le cadre de la campagne associative 2025 ;

Considérant la démarche partenariale engagée par la Ville visant à soutenir et dynamiser le tissu associatif dans des secteurs très divers tels que l'action sociale, la santé, la jeunesse, le sport, l'environnement, les personnes âgées, le patrimoine, la culture...et autres contribuant à la mise en œuvre d'actions au service de l'intérêt général sur notre territoire ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique éducative scolaire et Associative » réunie le 19 novembre 2025 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'attribution et le versement des subventions en fonctionnement de 1 000 €, au titre de l'exercice 2025, à L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE LA RÉUNION – UNC 974 – SECTION DU PORT ET DE LA POSSESSION ;

Article 2 : d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire empêché



A. LE TOULLEC

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN FONCTIONNEMENT À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'ENSEIGNEMENT ANNÉE 2025

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'attribution de subventions en fonctionnement aux associations et à l'établissement public d'enseignement au titre de l'année 2025 en complément des dotations allouées en mars 2025 (délibérations n° 2025-023 à 031), en avril 2025 (délibérations n° 2025-045 à 048), en mai 2025 (délibérations n° 2025-061 à 064), en juin 2025 (délibérations n° 2025-083 à 085), en août 2025 (délibérations n° 2025-112 à 119), en octobre 2025 (délibérations n° 2025-156 à 160) et en novembre 2025 (délibération n° 2025-170).

Depuis 2015, la ville du Port s'est engagée dans une démarche volontariste de structuration et de redynamisation de son partenariat avec le tissu associatif. Elle entend ainsi renforcer l'accompagnement de l'action associative et élargir l'assiette des bénéficiaires de ses dispositifs.

Trois associations et un établissement public d'enseignement ont présenté des demandes de subvention nouvelles et/ou complémentaires en fonctionnement.

Au regard de la pertinence des projets présentés et de leur adéquation avec les orientations sectorielles de la Municipalité, il est proposé au conseil municipal d'attribuer ces subventions en fonctionnement comme précisé dans les tableaux suivants :

ASSOCIATIONS	ACTION / PROJET	SUBVENTION NOUVELLE EN FONCTIONNEMENT	SUBVENTION COMPLEMENTAIRE EN FONCTIONNEMENT
VILLAGE TITAN – CENTRE CULTUREL	Centre d'animation « Kaz Kiltirel RDG »		40 000 €
ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET LES LOISIRS DES JEUNES - AFLJ	Séjour vacances de fin d'année à l'Ile Maurice pour des adolescents âgés de 12 à 17 ans de la ville du Port		5 000 €
ASSOCIATION GENERALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE LA REUNION – UNC 974 – SECTION DU PORT ET DE LA POSSESSION	Attribution de colis de Noël aux anciens combattants démunis	1 000 €	

ETABLISSEMENT PUBLIC D'ENSEIGNEMENT	ACTION / PROJET	SUBVENTION NOUVELLE EN FONCTIONNEMENT
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE LA REUNION - ENSA	Enseignement supérieur en architecture	70 000 €

Eu égard à ce qui précède, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution et le versement des subventions en l'exercice 2025, aux associations et à l'établissement public d'enseignement supérieurs ;
- d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.